

homme est un homme). On pourrait citer ce vers en faveur de ceux qui reçoivent en héritage des postes élevés: *A man's a man for a' that*. Si l'on se reporte à la vie de cour d'autrefois, si l'on songe aux chefs arrogants et orgueilleux qui dirigent certaines nations des temps modernes, comment ne pas remercier le ciel de certaines qualités qu'on retrouve dans la vie privée et la vie officielle de notre souverain défunt.

Le roi Edouard monte sur le trône à une époque très difficile, tant au pays qu'à l'étranger. Pour lui comme pour nous tous l'avenir est incertain. J'aime à croire que la sympathie que le roi, alors prince de Galles, a exprimé lors de la grève des mineurs et à laquelle l'orateur précédemment a fait allusion, ne caractérisera pas seulement l'attitude du nouveau souverain mais qu'elle deviendra aussi celle de ses conseillers en Grande-Bretagne et ailleurs dans tout l'empire.

La proclamation qui dit: "Le roi est mort, vive le roi!" restera sans aucune importance si nous ne nous donnons pas la peine d'améliorer les conditions actuelles.

Ring out false pride in place and blood,
The civic slander and the spite;
Ring in the love of truth and right,
Ring in the common love of good.
Ring out old shapes of foul disease;
Ring out the narrowing lust of gold;
Ring out the thousand wars of old,
Ring in the thousand years of peace.

Mme MARTHA LOUISE BLACK (Yukon): Il me semblerait, monsieur l'Orateur, manquer à mon devoir envers les femmes de ma chère circonscription du Nord ainsi qu'envers celles de tout le Canada si je n'ajoutais ma faible voix à celle du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et à celle de mon très honorable chef (M. Bennett). Sa Majesté la reine a été pour les femmes du Canada le modèle des épouses, le modèle des mères de famille, le modèle des femmes du monde dans ses relations de chaque jour, modèle que nous devrions toutes imiter, et je voudrais que l'on me permît de participer aux expressions de regret et de condoléance à l'adresse de cette admirable femme.

(La motion est adoptée.)

AJOURNEMENT—TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING propose en ces termes l'ajournement de la Chambre:

Il n'y a pas lieu de présenter de motions supplémentaires, attendu que le Sénat a adopté aujourd'hui même, je crois, des résolutions identiques. Comme le programme des travaux de l'après-midi est terminé je

[M. Woodsworth.]

propose maintenant l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: Le très honorable premier ministre voudrait-il nous dire, avant l'ajournement de la Chambre, s'il pourra déposer un rapport de la conférence du Dominion avec les provinces. Il faudrait, je pense, avoir des données officielles avant l'ouverture du débat, lundi prochain. Il me souvient que le très honorable député m'a fait la même demande en des jours meilleurs....

L'hon. M. LAPOINTE: Et quelle a été la réponse?

Le très hon. M. BENNETT: La réponse a été que nous avons procédé sans préparer de compte rendu, et que nous avions disposé très promptement de la besogne, avec une unanimité qu'il ne fallait guère s'attendre d'obtenir, attendu que les provinces n'étaient pas toutes sous la direction du même parti politique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il me souvient fort bien que j'ai prié mon très honorable ami de déposer un rapport des conférences du Dominion avec les provinces tenues durant son terme de premier ministre, et d'avoir reçu cette réponse qu'il n'en avait pas à déposer. Je suis heureux de dire que ma décision est tout autre. Je déposerai volontiers lundi prochain le rapport de la conférence du Dominion avec les provinces, rapport qui donnera satisfaction à tous les membres de la Chambre, sans excepter mon très honorable ami, et s'il en désirait un exemplaire avant lundi, je me ferai un agréable devoir d'accéder à son désir.

Le très hon. M. BENNETT: Je vous en saurais infiniment gré.

(La motion est adoptée, et à quatre heures trente-cinq minutes du soir la séance est levée.)

LUNDI 10 février 1936

La séance est ouverte à trois heures.

DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du directeur général des élections, établi en conformité de l'article 58 de la loi sur les élections fédérales, chapitre 50, 24-25 George V, ainsi qu'un extrait du rapport sur la dix-huitième élection générale, tenue en 1935, publié d'avance par le directeur général des élections et donnant les